

## La liberté religieuse contre l'athéisme d'Etat

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Relations avec les Etats](#)

**Date :** 19 août 2011

Je lis sur le [blogue de mon excellente consœur Jeanne Smits](#) une traduction d'une conférence de Mgr Chaput, nouvel archevêque désigné de Philadelphie, à Madrid. Cette conférence contient un aspect qu'en directrice d'un quotidien catholique, Jeanne Smits a relevé avec attention. J'y reviendrai, car la question est importante. Mais je voudrais ici vous proposer cette réflexion de Mgr Chaput sur la liberté religieuse. Comme les lecteurs habituels de ce blogue le savent, c'est une question que je travaille depuis longtemps et que je trouve particulièrement complexe. Cet éclairage d'un évêque courageux me semble important. Quoi que l'on pense, par ailleurs, des relations entre la liberté religieuse et la Royauté sociale du Christ, des relations entre le magistère conciliaire et celui des Papes du XIXe siècle, etc., un point est clair et mérite d'être rappelé et même martelé: la liberté religieuse exclut l'athéisme d'Etat. L'athéisme d'Etat violent des marxistes-léninistes, comme l'athéisme d'Etat insidieux de bon nombre de nos Etats européens.

"La liberté religieuse signifie de pouvoir rendre librement le culte de notre choix. C'est aussi la liberté de prêcher, d'enseigner, et de pratiquer notre foi ouvertement et sans crainte. Mais c'est encore davantage. La liberté religieuse concerne le droit des croyants, des chefs et des communautés religieuses de prendre vigoureusement part à la vie publique.

La liberté de religion suppose deux choses.

Premièrement, la « liberté de religion » suppose que les êtres humains disposent de leur libre arbitre comme faisant partie de leur dignité humaine fondamentale. Et parce qu'ils peuvent raisonner et choisir librement, ils seront souvent en désaccord sur la nature de Dieu et le meilleur chemin pour le connaître. Certaines personnes choisiront de ne pas croire en Dieu du tout – et ils ont un droit à leur incrédulité.

Deuxièmement, la « liberté de religion » suppose que les questions à propos de Dieu, de l'éternité et du but de la vie humaine sont véritablement d'une importance vitale pour le bonheur des hommes. Et par conséquent, les gens doivent avoir la liberté de rechercher et de vivre pleinement les réponses qu'ils trouvent à ces questions fondamentales, sans l'immixtion du gouvernement.

La liberté de religion ne peut coexister avec une liberté qui serait une absence de religion. Le fait d'écarter de force la foi religieuse de la sphère publique d'une nation et de ses débats publics ne sert pas la démocratie. Cela ne sert ni la tolérance ni le pluralisme véritables. Mais aboutit au contraire à imposer une sorte d'athéisme d'Etat officieux. Pour le dire autrement, si nous empêchons les Eglises chrétiennes ou d'autres communautés religieuses de prendre une part active à la vie civique de notre nation, nous imposons en réalité une nouvelle forme d'intolérance sponsorisée par l'Etat : une religion sans Dieu."

